

Lettre ouverte aux accueillant.e.s conventionné.e.s et salarié.e.s en FWB

Le 14 avril 2020

Les mensonges et les fake news : ça suffit !

Madame, Monsieur,

Fin 2013, des représentants des services et des accueillantes conventionnées ainsi que des organisations syndicales et patronales des secteurs publics et privés ont constitué la **Plate-Forme en faveur d'un statut de travailleur salarié pour les accueillant.e.s conventionnées**.

Cette union du secteur Accueil de l'enfance était importante car beaucoup de personnes ne se préoccupaient absolument pas de l'absence de statut pour ces professionnelles ni de la précarité qui y était liée. Pire, certains avaient peut-être un intérêt à voir chuter puis disparaître les accueillantes conventionnées à domicile. Les accueillantes indépendantes auraient alors été la seule alternative pour les familles souhaitant un accueil à domicile. Ce n'était pas le souhait de la Plate-Forme qui promeut une diversité des milieux d'accueil, avec une qualité de l'accueil pour les enfants ET un statut correct pour les professionnels.

Le travail acharné mené depuis 2013 a porté ses fruits ! Nous avons obtenu un statut de travailleur salarié à domicile pour plus de 700 accueillantes déjà : une garantie de rentrées stables tous les mois et le plein accès aux droits sociaux : enfin ! Les accueillantes qui ont signé ces contrats s'en réjouissent !

Le combat bien sûr n'est pas fini et nous continuons à lutter avec opiniâtreté pour qu'il devienne rapidement accessible à toutes celles et ceux qui le souhaitent, mais aussi pour que ce personnel puisse bénéficier progressivement des mêmes conditions salariales (p. ex, reprise de l'ancienneté) que les autres salariés. Nous sommes conscients que l'avenir du co-accueil est plus qu'interpellant et là aussi nous recherchons une solution qui tienne la route juridiquement et qui veille aux droits de chacun.

Nous avons trouvé important de communiquer ce message suite à la campagne de désinformation qui est en cours et qui proclame haut et fort que le statut de travailleur salarié à domicile est un piège. Cette campagne ne précise par contre pas quel statut ce personnel souhaite, ni comment y parvenir. C'est une attitude particulièrement dangereuse en ce moment où l'enjeu est justement cette généralisation du contrat de travail salarié. C'est aussi tout à fait déplacé à un moment où toutes les énergies sont nécessaires pour lutter contre la pandémie.

Alors, assez de désinformation ! Si vous voulez être tenu.e correctement informé.e, si vous voulez participer à l'élaboration de solutions constructives et réalistes, n'hésitez pas à prendre contact avec l'un.e d'entre nous.

CGSLB – Eric Dubois : eric.dubois@cgsלב.be

CGSP – Michèle Jassogne et Patricia Vermoote : michele.jassogne@cgspacod.be et
patricia.vermoote@cgspacod.be

CNE – Yves Hellendorff : yves.hellendorff@acv-csc.be

COSEGE – Marie Didriche : mdidriche.cosege@outlook.com

CSC-Services publics – Marie Tillière : marie.tilliere@acv-csc.be

FILE – Cécile Van Honsté et Natacha Verstraeten : contact@fileasbl.be

FSMI – Anne Teheux : responsable-fsmi@viefeminine.be

SETCa – Nathalie Lionnet : nlionnet@setca-fgtb.be

UVCW – Maxime Daye Président : michele.boverie@uvcw.be et tanya.sidiras@uvcw.be